

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Validation de la stratégie du Projet Alimentaire Territorial

Délibération N° 2024-11-20

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de La Chapelle de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 12 novembre 2024

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 75 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. BAUDRY Gérard, M. BEGAT Julien, Mme BERGUA Catherine, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BOMBLED Pascale, M. BONNIN Jean-Michel, M. BOURY Alexis, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, M. CHERAMY Pascal (suppléant), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DEVAUX Samuel, M. DORADOUX Jean-Luc (suppléant), M. DOUET Patrice, Mme ELION Virginie, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. GENICHON René, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, Mme JACQUET Christel (suppléante), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LABRUNE Mathieu, M. LACOU Serge, M. LAFONT Jean-Marc, Mme LAMY Claudine (suppléante), Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MELIN Bénédicte, M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, Mme PEDARD Isabelle (suppléante), Mme PENOT Mélissa (suppléante), M. PELLETIER Philippe, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. SACHET Bertrand, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, M. VIAUD Philippe, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Dominique, M. YVERNAULT Philippe.

Excusés : M. BELLET Alain, M. BERDUCAT Cédric, M. BERTRAND Philippe, Mme BIGRAT Chantale, M. BOURDEAU Jean-Marie, Mme BRUNET Charline, Mme CHAGNON Josette, M. COUTURIER Pascal, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON Sébastien, Mme GERBIER Agnès, Mme GLEN Stéphanie, M. GUENIN Didier, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, M. MAILLIEN Bernard, Mme MALASSET Christine, Mme MALCURAT Patricia, M. MARATHON Jean-Paul, M. MONTINTIN Christian, M. PATRIGEON Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Christian, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, M. ROY Jean-François, M. SALMON Michel, Mme VILCHES-PARDO Patricia.

Nombre de pouvoirs : 4 – M. COUTURIER Pascal a donné pouvoir à M. BONNIN Jean-Michel, M. DIMEGLIO Rémi a donné pouvoir à M. DAUDON Daniel, M. PATRIGEON Philippe a donné pouvoir à Mme PILLET Michelle, Mme PION Angélique a donné pouvoir à M. DAUGERON François.

Secrétaire de séance : Mme Nicole D'HOOGHE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Projet Alimentaire Territorial a été labellisé niveau 1 « PAT en émergence » par le ministère de l'Agriculture, de la Santé, de la Cohésion Sociale et de l'environnement en 2023 pour une durée de 3 ans maximum.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20241126-2024-11-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024
Publication : 02/12/2024

Depuis le 1^{er} juillet 2023, les Projets Alimentaires Territoriaux répondent à la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) selon la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi « Climat et Résilience ».

Cette SNANC devra déterminer les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire, ainsi que les orientations de la politique de la nutrition, en s'appuyant sur le Programme National de l'Alimentation (PNA) et sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Ainsi, les PAT doivent intégrer obligatoirement 6 axes à leur réflexion ainsi qu'au moins une action à destination de la restauration collective notamment la restauration scolaire :

- Economie
- Urbanisme et foncier
- Culture et patrimoine
- Justice sociale
- Nutrition santé
- Environnement

Pour répondre à ces critères, le Projet Alimentaire Territorial du Pays de La Châtre en Berry a choisi de décliner sa stratégie en 3 axes couvrant l'ensemble des thématiques et répondant aux besoins soulevés par le diagnostic. Conformément à la réglementation des PAT, le diagnostic conduisant à cette stratégie a été élaboré de manière conjointe avec les acteurs de l'alimentation actifs sur le territoire.

Les 3 axes retenus sont les suivants :

- Axe 1 : Construisons ensemble le socle de connaissance de l'alimentation durable
- Axe 2 : Le local dans les assiettes
- Axe 3 : L'alimentation en route vers demain

AXE 1 : Construisons ensemble le socle de connaissance de l'alimentation durable

Pour qu'un projet fonctionne, il est nécessaire que chacun ait le même niveau d'information et de sensibilisation ; c'est la raison pour laquelle, cet axe est placé en premier. Le but est d'offrir à chaque habitant, notamment les personnes fragiles, un accès à une alimentation durable. Pour cela, il est important de créer des partenariats et d'apprendre à travailler ensemble. Cette sensibilisation mettra notamment l'accent sur les questions de la nutrition qui regroupe l'alimentation, l'activité physique, la sédentarité et l'estime de soi, la précarité et l'environnement. Cet axe repose sur 3 principes :

- Proposer des outils ludiques et efficaces et réutilisables adaptés à différents publics :

Pour qu'une action de sensibilisation soit réussie il faut qu'elle soit visible et percutante. Le mieux c'est lorsque la personne sensibilisée devient elle-même actrice de cette sensibilisation. Les actions inscrites dans cet axe devront donc trouver un angle percutant pour sensibiliser son public et faire entendre sa voix.

- Ne pas voir l'alimentation d'un seul point de vue :

L'important est vraiment d'avoir un regard transversal sur l'alimentation et de pouvoir la lier avec d'autres préoccupations qu'elles soient environnementales ou nutritionnelles. Ainsi on sait par exemple que combiner l'alimentation à d'autres déterminants de santé ou à des compétences psychosociales a toujours un plus fort impact sur les publics. Par conséquent, cet axe s'attachera particulièrement à la transversalité de l'alimentation.

- Intégrer des partenaires :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20241126-2024-11-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024
Publication : 02/12/2024

Pour avoir une action plus forte et plus pertinente, il est important d'avoir une plus grande force d'impact et pour cela il est impératif de créer des partenariats. L'alimentation regroupe beaucoup d'acteurs et chacun peut apporter ses connaissances aux autres et aux habitants. Plus l'action sera complète et ouverte aux partenaires plus elle aura de chance de réussir et d'être visible par un plus grand nombre. De ce fait, les partenariats seront importants pour faire figurer des actions dans cet axe.

AXE 2 : Le local dans les assiettes

Un Projet Alimentaire Territorial doit s'intéresser particulièrement à la restauration collective, notamment à celle des jeunes, en veillant notamment à assurer le respect de la loi EGAlim. Néanmoins l'objectif reste de permettre à chacun d'avoir accès à des produits de qualité tout en soutenant les filières locales. Le but est de valoriser les productions et les savoir-faire de nos agriculteurs et d'en faire un facteur d'attractivité en lien avec les autres programmes du territoire tels que la mobilité ou le tourisme.

- Soutien aux filières locales

Valoriser les filières et leur permettre de se déployer au sein du département de l'Indre notamment avec l'appui de l'InterPAT. On peut penser à l'élevage bovins qui est nettement répandu au sein du territoire mais nous ne devons pas négliger les autres filières qui pourrait émerger sur notre territoire en lien avec sa richesse patrimoniale agricole. Valoriser les circuits courts et la vente de produits locaux pour apporter une visibilité sur le travail des agriculteurs.

- Soutenir la restauration collective et notamment la restauration scolaire

Permettre aux chefs de cuisine collective d'acheter plus de produits locaux de qualité pour respecter les attentes de la loi EGAlim et aller même plus loin. Participer à la montée en compétence des agents de la restauration collective et faire correspondre leurs attentes et celles des agriculteurs en créant du dialogue et en s'entourant des partenaires déjà présents sur le territoire.

- Faire de l'agriculture une « image de marque » du territoire

Regarder la production agricole comme une richesse à faire découvrir à tous en jouant sur le lien social et la gastronomie que représente l'alimentation. Valoriser le terroir et nos productions pour avoir une identité agricole et gastronomique à l'échelle régionale voire nationale.

AXE 3 : L'alimentation en route vers demain

L'agriculture et par conséquent l'alimentation vont devoir s'adapter au monde de demain et notamment aux effets du changement climatique et aux problématiques de la ressource en eau mais également faire face à la baisse du nombre d'agriculteurs. Plutôt que de subir les événements, le PAT du Pays de La Châtre souhaite au maximum les anticiper et les accompagner. C'est pourquoi cet axe est particulièrement tourné vers l'environnement, la santé mais également le foncier.

- Anticiper les effets du changement climatique et les problématiques de la ressource en eau

Savoir se projeter sur l'agriculture de demain en lien avec les filières à développer tout en faisant un lien avec les besoins/attentes des consommateurs actuels. Il faut également prendre en compte la question de la ressource en eau, ressource primordiale pour la poursuite du PAT mais surtout pour l'agriculture et la santé. Le Pays de La Châtre étant en tête de bassin nos actions ont nécessairement des répercussions plus ou moins importantes en aval du bassin versant.

- Encourager des comportements responsables

Si les agriculteurs vont faire face à un changement, il est certain que les consommateurs doivent devenir des consom'acteurs responsables eux aussi de l'environnement dans lequel nous évoluons. Par conséquent, il est nécessaire de pouvoir encourager les bons comportements sur la question du

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20241126-2024-11-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024
Publication : 02/12/2024

gaspillage alimentaire par exemple mais également sur la question de l'alimentation en tant que telle notamment aux moments clés que sont la petite enfance, l'adolescence, la maternité, la ménopause ou l'andropause. De même, il semble important d'encourager les comportements responsables dans les entreprises ou les sociétés coopératives.

- Accompagner l'installation d'agriculteurs

Chaque année la France perd des agriculteurs c'est pourquoi de nombreux partenaires travaillent pour mettre en valeur le métier d'agriculteur et accompagner leurs installations sur le territoire. Ces actions sont importantes pour le PAT, aussi elles doivent être mises en valeur à travers des actions de communication, et aboutir si besoin à une participation aux différentes instances du PAT.

- Soutenir les démarches innovantes et la recherche

Le PAT se doit d'interroger nos différentes pratiques alimentaires c'est la raison pour laquelle, un groupe de travail doit continuer de travailler sur ces questions menées par un.e chef.fe de projet. Son rôle est de chercher à améliorer le travail autour de l'alimentation et de continuer à anticiper les questions de demain. Aussi, le travail du.de la chef.fe de projet est important dans le PAT.

Vu la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat,

Vu la labellisation du Projet Alimentaire de Territoire du Pays de La Châtre en Berry « en émergence » et la convention afférente n°2023-SRAL du 14/12/2023 signée avec l'État pour la mise en œuvre d'un projet en vue « d'une relocalisation de l'agriculture, pour une alimentation saine, accessible et durable ».

Considérant les forces et faiblesses relevées par le diagnostic de territoire,

Considérant l'engagement des partenaires et des différentes instances en lien avec le PAT,

Considérant la nécessité de déployer un plan d'action couvrant l'ensemble des axes attendus pour un Projet Alimentaire Territorial,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la stratégie du Projet Alimentaire Territorial du Pays de La Châtre en Berry explicitée ci-avant,
- **VALIDE** la poursuite du travail vers la réalisation d'un plan d'action en lien avec cette stratégie et la recherche de financements afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON



La secrétaire de séance,
Nicole D'HOOGHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20241126-2024-11-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024
Publication : 02/12/2024